

APPEL URGENT

Vives inquiétudes pour FLORIANE IRANGABIYE

La journaliste burundaise en exil **Floriane Irangabiye,** chroniqueuse sur Radio Igicaniro

-basée au Rwanda - est arrêtée, dans le Sud du pays, le 30 août 2022. Le 8 septembre, après plus d'une semaine d'interrogatoires sans avocat par le Service national de Renseignements (SNR), la journaliste est transférée à la Prison centrale de Mpimba au Burundi. Le 29, elle est conduite de nuit vers la prison de Muyinga, au Nord-Est du pays, loin des siens. Le 27 octobre, Floriane est accusée officiellement d'avoir atteinte à l'intégrité du territoire national ». Le 2 janvier 2023, elle écope de dix ans d'emprisonnement. Dans une sentence prononcée ce 2 mai, la Cour d'appel de Gitega confirme la décision du tribunal de première instance.

Griefs: la tenue en août 2022 d'une émission avec deux détracteurs des autorités burundaises –Bob Rugurika, directeur de la Radio publique africaine et Me Janvier Bigiramana, coordinateur national de Tournons la Page. Au cours du débat, la journaliste aurait dénigré le gouvernement burundais et encouragé les Burundais à exercer leur droit à la liberté d'expression.

Contexte

La condamnation de Madame Irangabiye à dix ans de prison traduit la volonté du gouvernement burundais de bâillonner toute voix dissidente. Le Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Forces de Défense de la Démocratie (CNDD-FDD) est le parti dominant depuis 2005. Il monopolise les rênes du pouvoir. L'élection d'Évariste Ndayishimiye à la présidence aurait pu être synonyme d'amélioration des droits humains au Burundi. Hélas, en dépit de quelques avancées, comme les libérations de certains défenseurs des droits humains (Nestor Nibitanga, Germain Rukuki, Tony Germain Nkina), d'autres militants de la société civile -dont Floriane- ont été arbitrairement arrêtés.

Au Burundi, ni la société civile ni les médias indépendants ne peuvent exercer librement leurs activités. Douze défenseurs et

Aout 2023 BURUNDI

journalistes en exil sont toujours sous le coup de condamnations iniques. Les structures de certains mouvements, comme l'ACAT burundaise, sont interdites. Les exécutions extrajudiciaires et les disparitions forcées d'opposants se poursuivent, tandis que les milices pro-gouvernementales, les *Imbonerakure*, terrorisent la population civile. L'impunité demeure la règle pour les auteurs de violations graves des droits humains. Les disparitions forcées sont légion.

Et, lors de l'examen périodique universel du pays (EPU) par le Comité onusien des DH, fin juillet, la délégation gouvernementale burundaise rejetait tout dialogue et quittait précipitamment la salle : des défenseurs condamnés par contumace étaient présents !

Floriane Irangabiye est asthmatique. Selon des sources proches (dont Iwacu), sa santé s'est fortement dégradée. Dans un état de semi-conscience, elle nécessiterait une assistance respiratoire. Le 1er juin elle avait obtenu de la direction pénitentiaire de consulter un médecin. Mais on ne l'a pas autorisée à se rendre à son second rendezvous fixé le 10 juillet. Les conditions de détention, insalubres- notamment l'humidité excessive et la promiscuité suffocante dans les cellules- menacent la vie de la jeune femme.





 Le Burundi est une république dirigée par Évariste Ndayishimiye, - 13 Mio d'habitants sur 27 894 km² -capitale Gitega/Bujumbura-

Le pays a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Peine capitale : Non
- Torture: OUI

Sources: ACAT-France, ESDDH

Éditeur responsable : C. d'Aloisio, complément à l'ACAT Info Dec.2022